

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3829

Délégation de service public de la fourrière automobile – Rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2016

Direction Régulation Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

**2018/3829 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE – RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR
L'EXERCICE 2016 (DIRECTION RÉGULATION URBAINE)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Cadre juridique

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose :

« Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Ce rapport :

- est examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

La CCSPL de la Ville de Lyon a procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire de la fourrière automobile, au titre de l'exercice 2016, lors de sa séance du 23 avril 2018.

II - Délégation de service public de la fourrière automobile - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2016 - Principaux chiffres

- Délégataire : Centre technique dépannage automobile (CTDA).

- Début contrat : 1^{er} août 2014.

- Fin de contrat : 31 juillet 2019.

Pour l'année 2016, la société Centre technique dépannage automobile, délégataire, a réalisé 18 461 enlèvements, chiffre en hausse de 17 % par rapport à l'année 2015, qui avait été marquée par un long mouvement de grève.

L'activité de la fourrière a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 2165 k€, en hausse de +13 % par rapport à l'exercice 2015.

Les principales charges d'exploitation sont dans l'ordre décroissant :

- les salaires et charges sociales, stables par rapport à 2015 ;
- la sous-traitance (à 100 % au sein du groupe CTDA) en hausse a permis de faire face à l'augmentation de l'activité ;

Ces dépenses représentent près de la moitié des charges d'exploitation du délégataire.

- la location des terrains et les redevances versées à la Ville qui se montent à 529 k€ ;
- la location des véhicules, le carburant et l'entretien qui représentent le troisième poste de dépenses, sont en hausse sensible.

Ce niveau d'activité a permis de dégager un résultat d'exploitation de 8 k€, en baisse de -7 k€ par rapport à 2015. Au final, le résultat net se monte à 726 €.

Au titre de l'année 2016, le délégataire a reversé à la Ville une redevance de 110 607 €, part fixe et part variable comprise.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1411-3 et L1413-1 ;

Vu ledit rapport ;

Ouï l'avis de la commission **finances - commande publique - administration générale - ressources humaines** ;

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel d'activité 2016 sur la délégation de service public de la fourrière automobile.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Yves SECHERESSE